

L'actu centrée

Novembre 2024

P. 08

Révisions du droit du bail : clarifions les droits et les obligations de chacun

P. 10

N'opposons pas la route et le rail, il faut les deux !

P. 14

La Suisse au chevet de son système de santé

P. 16

Suisse – Union Européenne : ne pas couper les ponts !

Votations du 24 novembre

P. 06

Redonnons du pouvoir d'achat à la population

Le Centre
Genève



Novembre 2024



Rédacteur en chef : Pablo Garcia Herrera • Editeur Responsable : Vincent Gillet

4 éditions p/an - L'actu centrée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Le Centre Genève • Boulevard de la Cluse 9, 1205 Genève

T. 022 328 20 11 • info@lecentre-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • facebook.com/Lecentregeneve
Imprimé en 850 exemplaires • Imprimerie Multicolor • Via Monnet 6, 1214 Vernier

L'édito

A l'œuvre on connaît l'artisan



Philippe Rochetin,
Président du Centre Genève

Genève, notre belle Genève !

Son Jet d'eau, son histoire millénaire, son horloge fleurie et sa fiscalité parmi les plus élevées de Suisse. Bien sûr, il fait bon vivre, étudier et travailler dans notre canton mais ce bien-être ne doit pas masquer de profondes difficultés que nous vivons au quotidien. En moyenne, les Genevoises et Genevois paient plus qu'un autre Suisse pour se loger, pour leurs primes d'assurance maladie et pour leurs impôts.

Il en résulte un phénomène de perte de vitesse ou de déclassement pour toute une partie des ménages, qui paient davantage d'impôts sur le revenu sans bénéficier du système redistributif de prestations publiques.

Mais si l'on en juge par toutes les promesses de campagne des partis politiques de tous bords, la classe moyenne et les familles n'ont aucun souci à se faire : tous prônent leur soutien et leur sauvetage. Pourtant, le pouvoir d'achat de la classe moyenne n'a cessé de s'éroder sous la pression cumulée de la hausse des coûts de la vie et de la trop lente progression des salaires et des revenus, sans qu'une action déterminée et concrète ne vienne la soulager durablement.

Le Centre a fait de l'augmentation du pouvoir d'achat une de ses priorités : au cours de cette année, nous avons soutenu des budgets de l'Etat qui augmentent les allocations familiales ainsi que les subsides d'assurance maladie, participé au combat pour la gratuité des abonnements des Transports publics pour les jeunes ainsi qu'une baisse de moitié pour les aînés et nous avons négocié fermement afin qu'une baisse d'impôts pour tous les contribuables soit particulièrement favorable à la classe moyenne et aux familles !

Car c'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan. Au lieu de choisir la voie facile et paresseuse de la recherche des boucs-émissaires ou de tondre les plus riches, Le Centre n'a eu de cesse de forger des compromis utiles et durables pour que les ressources publiques et les décisions profitent à celles et ceux qui en ont réellement besoin.

Cette réforme fiscale est non seulement équitable en accentuant la réduction sur les revenus médians, mais aussi profitable à l'ensemble des contribuables de notre canton. De plus, elle ne mettra pas en péril les prestations publiques puisque la bonne santé de notre économie et de nos finances permet de résorber cette baisse de 400 millions de francs.

Enfin, Le Centre estime qu'il est nécessaire d'offrir une bouffée d'air frais fiscale après trois ans de Covid, de crise de l'énergie et d'explosion des charges des Genevois. Cette respiration bienvenue permettra enfin aux familles genevoises d'effectuer une dépense repoussée depuis longtemps ou de recréer une épargne ayant fondu à cause de l'inflation.

Le 24 novembre prochain, nous comptons sur votre appui afin de pouvoir tenir les promesses que nous avons fait à l'ensemble de nos concitoyens et de pouvoir continuer notre engagement en faveur d'une Genève prospère où chacun pourra construire une vie digne et abordable.



contre les abus
pour des règles justes



2xOUI au droit
du bail

pour-le-logement.ch

le 24 novembre

Votations du 24 novembre

À la une



P. 06 **Pouvoir d'achat**

Redonnons du pouvoir d'achat à la population

P. 08 **Droit du bail**

Révisions du droit du bail : clarifions les droits et les obligations de chacun

P. 10 **Mobilité**

N'opposons pas la route et le rail, il faut les deux !

P. 12 **Mobilité**

La guerre du tram n'aura pas lieu

P. 14 **Coût de la santé**

La Suisse au chevet de son système de santé

Pouvoir d'achat

Redonnons du pouvoir d'achat à la population



Sébastien Desfayes,
Député au Grand Conseil

Soutenue par le Conseil d'Etat, ainsi que par le centre et la droite du parlement, cette réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques vise à renforcer le pouvoir d'achat de la population du canton de Genève. Après plusieurs baisses d'impôts en faveur des entreprises ces dernières années, il est grand temps de réduire la fiscalité des habitants du canton qui souffrent des effets délétères de l'inflation et doivent supporter les impôts, les loyers et les primes d'assurance-maladie les plus élevés de Suisse.



Si le canton de Genève est déjà très généreux avec les différentes aides au logement et les subsides de l'assurance-maladie - auxquels néanmoins une partie très importante de la classe moyenne n'a pas accès - il reste en revanche l'un des cantons qui imposent le plus lourdement les particuliers.

La baisse d'impôt, tant attendue par la population, sera de 8.7% en moyenne. Mais l'accent a été mis sur les revenus médians, de sorte que la réduction de l'imposition profite davantage à la classe moyenne qu'aux autres catégories de contribuables. Concrètement, ce sont les couples mariés disposant de revenus imposables de l'ordre de CHF 140'000.- et les célibataires avec des revenus imposables de l'ordre de CHF 70'000 qui bénéficient le plus de cette baisse d'impôt. Il s'agit précisément du cœur de la classe moyenne, soit cette catégorie de la population ne bénéficiant d'aucune aide ni subvention de l'Etat, mais qui, à la fin du mois, se retrouve avec bien peu dans son porte-monnaie. La classe moyenne, dont la vitalité est nécessaire à une société apaisée, ne doit pas être une éternelle vache à traire.

Cette réforme n'engendre aucune augmentation du nombre de personnes ne payant pas d'impôts. Il faut en effet rappeler que plus de 35% de la population



genevoise ne s'acquitte pas de l'impôt sur le revenu. Ce chiffre, potentiellement dangereux tant il est de nature à menacer le contrat social, s'explique par le système fiscal genevois, très social à l'égard des petits revenus. Le seuil d'assujettissement est en effet bien plus haut qu'ailleurs, mais les contribuables paient très rapidement beaucoup, qu'il s'agisse de la classe moyenne, de la classe moyenne supérieure ou des très hauts revenus. A cet égard, l'on rappellera que 1% des contribuables du canton paie plus de 35% de l'impôt sur le revenu, ce qui représente plus d'un milliard de francs. Même avec cette réforme fiscale, Genève reste le canton qui impose le plus lourdement les très hauts revenus.

Tant le canton que les communes disposent largement des moyens financiers pour absorber cette baisse fiscale. Les comptes 2023 de l'Etat de Genève se sont soldés par un excédent record de 1.4 milliard de francs, après un excédent de 727 millions de francs en 2022. Les comptes des communes sont, de façon globale, positifs depuis 2018. En 2022, l'excédent global s'est élevé à 350 millions de francs. Pour l'année 2023, à titre purement exemplatif, l'excédent aux comptes de la Ville de Genève atteint 198 millions de francs. Ces excédents sont, de fait, ceux des contribuables genevois qui doivent ainsi bénéficier

d'une approche redistributive via une baisse d'impôt. Au demeurant, jamais une réduction de l'imposition à Genève n'a abouti à une diminution des prestations. Et pour cause : l'effet dynamique d'une baisse fiscale entraîne rapidement une hausse des recettes de l'Etat. L'exemple de RFFA est à cet égard éloquent : alors que certains – à gauche de l'échiquier politique - jouaient les Cassandra et prédisaient des pertes massives et durables, ce sont au contraire des recettes supplémentaires de plusieurs centaines de millions qui sont entrées, année après année, dans les caisses de l'Etat.

Votons oui à une diminution juste, équilibrée et nécessaire de l'imposition du revenu des personnes physiques qui redonnera du pouvoir d'achat à la population.



Droit du bail

Révisions du droit du bail : clarifions les droits et les obligations de chacun



Pablo Garcia Herrera,
Assistant politique
du Centre Genève

Le 24 novembre, nous nous prononcerons sur deux objets fédéraux relatifs au droit du bail. Ces réformes ciblées apportent des clarifications nécessaires ainsi qu'un meilleur équilibre entre les droits des locataires et des propriétaires. Voici pourquoi un double oui s'impose.

En Suisse, 60% des ménages sont locataires. Une situation exacerbée par une pénurie de logements dans les cantons urbains et une augmentation importante des loyers. La sous-location et la collocation deviennent naturellement des solutions pour de nombreux Genevois, ouvrant parfois la porte à des abus. Une révision du droit du bail s'imposait pour mieux régler les rapports contractuels entre les différentes parties.

Formalisons la pratique actuelle de la sous-location

La première révision concerne la sous-location, une pratique qui a fait ses preuves. Les modifications apportées à l'art. 262 du Code des obligations suisse (CO) visent à préciser cette pratique, sans pour autant la remettre en question.

Désormais, pour sous-louer un logement, un vague arrangement oral entre le bailleur et le locataire ne suffira plus. La révision exige en effet que la demande du locataire et l'accord du bailleur soient écrits. Par ailleurs, les conditions auxquelles le bailleur peut refuser son accord à la sous-location sont précisées et complétées. Dorénavant, le bailleur ne sera plus obligatoirement tenu d'accepter une sous-location si celle-ci est prévue pour une durée supérieure à deux ans. En effet, on peut considérer que lorsque le locataire sous-loue son logement plus de deux ans, sa volonté de récupérer son logement n'est plus certaine.

Le propriétaire pourra refuser la sous-location s'il n'est pas informé de la sous-location (comme aujourd'hui) ou en cas de conditions abusives. Il arrive par exemple que des appartements anciens bon marché soient sous-loués à des loyers nettement plus élevés que ceux payés par le locataire principal. L'obligation de transmettre les conditions de sous-location permet de détecter les éventuels abus.



La révision vise également à mieux encadrer la sous-location. Actuellement, de nombreux points sont flous comme la manière dont la demande et le consentement sont transmis, ou encore les critères permettant de déterminer si les conditions de sous-location sont abusives ou non. La révision apporte des précisions sur les conditions de sous-location, ce qui bénéficiera aux sous-locataires, locataires et bailleurs.

Enfin, le droit du bail se doit de tenir compte des évolutions récentes du marché du logement, notamment la prolifération des plateformes de location en ligne et la pénurie de logements qui peut en découler (avec des appartements retirés du marché locatif pour être sous-loués sur le web à des prix surfaits).

Offrons plus de sécurité juridique à la résiliation pour besoin propre

Le second objet modifie les art. 261, 271a et 272 CO sur le besoin propre qui ne concerne que deux cas de figure. Dans le premier cas, le propriétaire d'un bien loué change : le nouvel acquéreur a un besoin propre et actuel d'utiliser ce logement ou local commercial actuellement occupé.

Dans le second cas, le propriétaire qui loue son bien souhaite le récupérer pour son besoin propre, alors que la résiliation qu'il notifie tombe en cours de procédure l'opposant à son locataire ou dans les trois ans qui suivent une procédure dans le cadre de laquelle il n'a pas intégralement obtenu gain de cause.

La notion actuelle de « besoin propre urgent » est imprécise. La révision prévoit de la remplacer par « besoin propre important et actuel, établi sur la base d'une évaluation objective ». Cette adaptation formelle permettra une appréciation plus juste des situations sans altérer la protection des locataires. La jurisprudence du Tribunal fédéral précise par ailleurs que le besoin actuel implique qu'un besoin possible futur ne suffit pas à justifier la résiliation pour besoin propre (ATF 142 III 336, consid. 5.2.3).

Les enjeux autour du besoin propre d'un nouveau propriétaire ne concernent que très peu de baux à loyer. Cela étant, le particulier qui achète un appartement en y consacrant ses économies doit pouvoir l'utiliser dans un délai prévisible et raisonnable. L'en empêcher équivaut à une restriction grave du droit de la propriété. Comme le montrent les décisions du Tribunal fédéral, il peut aujourd'hui s'écouler des années avant qu'un propriétaire puisse enfin utiliser son propre local commercial ou son propre appartement, même en cas de besoin personnel urgent prouvé.



La réglementation actuelle induit une insécurité juridique tant pour les propriétaires que pour les locataires, de même que des procédures extrêmement longues. La révision ne modifie pas fondamentalement la situation mais induit une pesée des intérêts qui objectivise une situation.

En conclusion, ces deux réformes assurent une plus grande sécurité juridique et une plus grande transparence dans le droit du bail. Pour ces raisons, nous vous invitons à voter et faire voter 2X OUI au droit du bail le 24 novembre prochain.

Mobilité

N'opposons pas la route et le rail, il faut les deux !



Jacques Blondin,
Député au Grand Conseil

La votation sur l'extension des aménagements autoroutiers suisses soulève les passions à juste titre car elle exacerbe les antagonismes sur la façon d'envisager le futur des transports, les enjeux environnementaux, la gestion du patrimoine naturel et l'arbitrage sur l'utilisation des ressources financières de notre pays. Doit-on sacrifier des surfaces agricoles pour la voiture ? Doit-on privilégier le développement des transports collectifs au détriment du déplacement individuel ? La mobilité actuelle sera-t-elle toujours la même à l'horizon 2040, date de fin des travaux ?



48'000 heures de bouchons en 2023

Pour répondre à ces interrogations légitimes, il convient d'établir un premier constat : les routes nationales n'arrivent plus à absorber le trafic de transit. Construites dans les années 1960, les autoroutes ont été conçues pour une Suisse de 6 millions d'habitants. Aujourd'hui, nous sommes 9 millions ; les conséquences de cet accroissement et de l'inadéquation de la capacité des infrastructures sont visibles : embouteillages records, problèmes d'approvisionnement des marchandises par le transport professionnel, agglomérations riveraines et villages pris d'assaut par le trafic individuel débordant.

Sans compter la saturation qui se produit lors d'accidents sur l'A1 et cela malgré des aménagements récents dans la région de Bellevue. Mais comment pourrait-il en être autrement sur une autoroute romande prévue pour 20'000 passagers par jour...qui en voit plus de 80'000 l'emprunter quotidiennement ?

Cette situation impacte évidemment les usagers de la route mais aussi l'économie. L'inadaptation actuelle des routes nationales a un coût qui s'élève à 1,2 milliard de francs pour les entreprises suisses. Un renchérissement qui est payé, finalement, par le consommateur.

Enfin, les estimations démographiques développées par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) prévoient une



augmentation de la demande de mobilité de plus de 11% pour le transport des personnes et de plus de 31% pour le transport de marchandises d'ici 25 ans.

Un projet qui ne concurrence pas la 2ème ligne CFF

L'ensemble d'aménagements soumis au vote prévoit 6 projets d'augmentation de la capacité autoroutière sur un tronçon de 50 km, dont les 19 km entre Nyon et Genève, pour un montant total de 5,3 milliards de francs. Cette somme est tirée du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) qui est notamment alimenté par la surtaxe sur les carburants, l'impôt à l'importation sur les automobiles et la vignette autoroutière. Ce Fonds ne peut servir qu'au financement des travaux autoroutiers. Le financement du rail bénéficie d'un fond séparé. Il n'y a donc aucune concurrence de financement entre la route et le rail. La Confédération a d'ailleurs d'ores et déjà prévu un investissement de 27 milliards pour les travaux d'aménagement ferroviaires 2025 et 2035.

Quant au transfert modal (report du flux d'un mode de transport sur un autre), il est très compliqué compte tenu du stress actuel sur les infrastructures de transport. En effet, nos lignes ferroviaires actuelles sont déjà en état de surexploitation et connaissent des fréquentations records notamment sur l'arc lémanique et Genève. Aucun report important de la route vers le rail ne peut être prévu à court ou moyen termes.

Remettons le trafic de transit sur l'autoroute

L'élargissement autoroutier entre Le Vengeron et Nyon permettra de fluidifier le trafic automobile mais aussi de redonner plus de sécurité sur nos routes. Car lorsque se forment des bouchons sur les autoroutes, on assiste à un phénomène d'évitement par les automobilistes qui sortent de l'autoroute pour chercher des parcours alternatifs et complexes à travers le réseau de routes secondaires traversant les agglomérations. Ces circuits sauvages entraînent des conséquences néfastes pour la sécurité des petites chaussées sur lesquelles se retrouvent en concurrence ce nouveau flux de voitures, les cyclistes, les piétons et les transports publics. Ce trafic d'évitement est difficilement contrôlable et se fait sur le dos des habitants et de leur qualité de vie.

Voilà pourquoi il est important d'élargir l'autoroute A1 et de supprimer les goulots d'étranglement à l'entrée de la ville afin de canaliser un trafic de transit qui est appelé à croître. Pour faire face à ces difficultés, le débouché de l'A1 en direction de l'aéroport de Genève va être également élargi à 2x3 voies.

Enfin, l'extension de l'autoroute A1 va inévitablement consommer 3,3 hectares de terres agricoles sur le canton, équivalant à 4 terrains de football. Les autorités fédérales ont l'obligation de compenser intégralement cette perte de surfaces naturelles, de sorte que l'impact sur l'environnement sera marginal.

Le projet d'aménagement 2023 des routes nationales est pensé pour répondre aux besoins actuels et futurs en termes de mobilité, pour soulager les agglomérations riveraines qui souffrent du trafic d'évitement et ne met pas en péril le développement du rail. Voilà pourquoi, je vous invite à voter OUI à l'extension de la 3ème voie de l'autoroute A1.



Mobilité

La guerre du tram n'aura pas lieu



Pablo Garcia Herrera,
Assistant politique
du Centre Genève

Il y a dix ans, la population genevoise intégrait les tarifs des transports publics genevois (TPG) dans la loi pour garantir des prix attractifs afin d'attirer une nouvelle clientèle. Force est de constater que, malgré une reprise de la fréquentation depuis la période COVID19, cette baisse incitative n'a pas réussi à convaincre, tout en laissant à l'Etat la lourde tâche de financer une grande part des prestations. En réalité, le transfert modal du transport individuel vers les TPG se fait sur une donnée fondamentale : la qualité des services. Lorsque les prestations d'un réseau sont de qualité, rapides, accessibles et rentables pour l'utilisateur, la fréquentation est au rendez-vous.

Vers une paix des braves de la mobilité ?

Depuis la votation sur l'IN 146, la question de la mobilité n'a cessé d'être la pomme de discorde de la vie politique genevoise. Réaménagement des places de parc dans l'hypercentre, pistes cyclables durant la période COVID, 30 km/heure en ville, stationnement des deux-roues motorisées, complémentarité des modes de transport jusqu'à la question de l'extension de l'autoroute et l'imbroglio sur le contrat de prestations des TPG au Grand Conseil. N'en jetez plus !

Pourtant de nombreux signes positifs viennent nuancer cette première impression d'affrontements fratricides. Preuve en est le large compromis qui a été trouvé sur la gratuité des TPG pour les jeunes, la baisse du coût des abonnements pour les seniors, l'accord sur les 30km/h

entre les partenaires sociaux et l'Etat, l'important soutien transversal pour la passerelle du Pont du Mont-Blanc et surtout l'accord quasi-unanime des partis politiques sur l'enveloppe de financement des infrastructures du réseau TPG pour les 5 prochaines années. Aujourd'hui, le développement d'une véritable politique des mobilités incluant mobilité active, mobilité douce, transports publics et transports individuels maîtrisés fait figure d'impératif pour les citoyens genevois et une majorité de leurs représentants, tant au niveau cantonal que communal. Une appétence qui répond également à une donnée intangible, la Suisse se développe et doit accueillir une population plus nombreuse sur un territoire restreint à la morphologie urbaine héritée des siècles passés. La gestion intelligente de la chaussée impose une chasse au gaspillage de l'espace public et un meilleur rendement sur chaque kilomètre de route et de rail.



La flexibilité des offres améliore la qualité de l'offre

Il arrive souvent que la population suisse soit déjà prête pour des réformes que la classe politique n'a pas encore tranchées. Alors que les élus cherchent des solutions pour une approche multimodale des transports, la plupart des ménages suisses possèdent une voiture (78%), un vélo (61%), un abonnement de transports publics (53%). Les Suisses ont, dans les faits, déjà franchi le pas des différents modes de transport.

Alors pourquoi la fréquentation des transports publics ne décolle pas malgré un réseau dense qui s'enrichit de nouvelles lignes (extension du tram 15, Léman Express, fréquence de moins de 5min aux heures de pointe, augmentation de la flotte électrique) et des prix de billets relativement bas ? La réponse n'est pas à chercher dans un manque d'infrastructures mais plutôt dans le manque de flexibilité de l'offre qui correspond mal aux habitudes de mobilité des usagers. Les transports publics répondent difficilement à toute la palette des besoins de mobilité, notamment en comparaison avec la voiture qui apparaît comme une alternative viable alors que ses coûts récurrents (entretien, consommation d'essence, assurance, perte de valeur) sont bien plus importants qu'un abonnement TP.

Ce manque de flexibilité est exacerbé à Genève où la grille tarifaire est inscrite dans le marbre de la loi. Non seulement l'adaptation du réseau est compliquée, mais les TPG sont pieds et poings liés dans la fixation des offres différenciées pour mieux répondre aux vrais besoins de la population et des usagers.

Les TPG doivent gagner en autonomie pour redéfinir les offres : créer de nouveaux titres de transports, moduler les prix selon les lignes, les heures de pointe ou les jours de la semaine, pour élargir leurs abonnements et pour offrir des solutions hybrides cumulant différents modes de transports sur un même itinéraire.

Le contrôle des tarifs sera toujours garanti

La modification de la LTPG vise justement à redonner cette importante marge de manœuvre aux TPG pour définir leurs prestations et la stratégie tarifaire qui l'accompagne. Cette révision permettra aussi de mieux adapter les tarifs avec le développement du marché des transports suisse (SwissPass) et intercantonal ainsi que de les rendre compatibles avec l'évolution des offres transfrontalières.

Une des grandes forces de l'initiative de 2014 était de garantir un contrôle sur les prix des billets à travers un processus législatif obligatoire. Ce garde-fou reste présent dans la révision puisque ce sera toujours le rôle du Grand Conseil de voter les contrats de prestations avec les TPG et le Conseil d'Etat devra valider les tarifs proposés par UNIRESO.

En novembre 2024, le Grand Conseil est entré en matière sur le financement quinquennal des TPG, représentant un investissement de 2 milliards de francs (malgré des retards législatifs un peu malheureux concernant les frais de fonctionnement des TPG). Cela démontre la véritable volonté politique de développer les transports publics genevois et d'en faire un instrument incontournable de la future mobilité de notre canton à l'horizon 2030.

Nous avons désormais besoin d'un soutien clair de la population pour donner toutes les cartes gagnantes à la réalisation de cette ambition. Et cela passe notamment par un gain en autonomie tarifaire pour les TPG.

Le 24 novembre prochain, votons OUI à la modification de la LTPG.



Coût de la santé

La Suisse au chevet de son système de santé

Le 24 novembre prochain, les citoyens suisses se retrouvent, une nouvelle fois, pour décider d'une réforme nécessaire pour maîtriser les coûts de leur système de santé. Lors des dernières votations sur le sujet, un constat clair s'est imposé à la classe politique : les Suisses ne sacrifieront pas la qualité des soins même au prix d'une baisse des coûts. Il n'y a plus d'alternatives, il faut réformer le système de l'intérieur afin de dégager les économies nécessaires pour conserver une santé abordable dans notre pays.



Jean-Marc Guinchard,
Député au Grand Conseil

LAMal, ça vous chatouille ou ça vous gratouille ?

La mécanique complexe de financement qui a présidé à la naissance de notre système de santé a certes permis une couverture qualitative des soins mais a également conduit à des dysfonctionnements, des tarifications opaques et des inégalités croissantes pesant sur les assurés.

En effet, une fièvre contagieuse saisit la Suisse, chaque année, lors de l'annonce de la hausse des primes d'assurance maladie. Des sueurs froides auxquelles aucun remède n'est venu à bout jusqu'à aujourd'hui. Avec les loyers et les impôts, la prime maladie est le poste le plus lourd dans le budget des ménages genevois. Si nous n'agissons pas maintenant, le système de santé pourrait devenir à double vitesse, uniquement réservé aux hauts revenus de ce pays.

Actuellement, le mode de financement est triple : **les prestations ambulatoires** (c'est-à-dire sans hospitalisation, par exemple un traitement dans un cabinet médical, chez un spécialiste, à la pharmacie, etc.) sont uniquement financées par l'assurance maladie, c'est-à-dire par nos primes. **Les prestations stationnaires** (par ex. un traitement avec au moins une nuit passée à l'hôpital) sont financées par l'assurance maladie, mais aussi par les cantons à hauteur de 55%. Enfin, **les prestations de soins de longues durées** (par ex. EMS et soins à domicile) sont payées à 54% par les primes et 46% par le canton de résidence.

Cette situation a généré plusieurs incidences négatives. Premièrement, les traitements stationnaires, plus onéreux que les ambulatoires, sont paradoxalement moins chers pour les assureurs maladie puisque les cantons participent financièrement à plus de la moitié des coûts ! Ils n'ont donc aucune incitation à promouvoir des prestations ambulatoires souvent plus adéquates sur le plan médical pour les patients. Deuxièmement, la facture pour les assurés est plus salée en stationnaire et fait grimper, dans le même temps, les coûts des soins...et la prime !

Enfin, comble de l'ironie, les avancées de la science permettent plus d'interventions en ambulatoire, moins gourmandes en personnel et en ressources, de sorte que les politiques publiques de santé encouragent l'ambulatoire dont les coûts sont supportés à 100% par les assureurs et les assurés...faisant inexorablement augmenter les primes.

Une solution concertée : le financement uniforme

En 2022, le coût total de l'ensemble des prestations des soins s'élevait à 44 milliards de francs, dont les $\frac{3}{4}$ sont actuellement payés par les primes d'assurance maladie. Avec cette réforme, toutes les prestations ambulatoires, stationnaires et de longue durée seront financées de la même manière, soit 73,1% à la charge des assureurs et 26,9%, au moins, par les cantons.

En plus de la simplification du financement, cette réforme promet plusieurs avantages permettant de mieux maîtriser les coûts des soins. Tout d'abord, elle favorise une véritable coordination entre tous les acteurs du domaine de la santé. En supprimant les mauvaises incitations et les logiques de silos entre assureurs, fournisseurs de prestations, cantons et assurés, bien des examens multiples seront évités par une mise en réseau des structures de soins et en prévoyant des traitements adéquats dictés par la situation du patient et non plus par les modes de financement.



Ensuite, le financement uniforme aura un impact sur le frein à la hausse des primes. Le « virage ambulatoire » qui vise à encourager l'option des traitements ambulatoires, moins onéreux et bénéficiant d'une participation financière publique, va dégager une économie immédiate de 440 millions de francs selon les calculs fédéraux. En permettant une meilleure transparence entre coûts et financement uniforme, les primes ne pourront plus augmenter plus vite que les coûts de la santé.

Enfin, le renforcement des traitements ambulatoires participera à des économies potentielles de plusieurs milliards de francs dans le système de santé suisse par une meilleure utilisation des ressources et des données médicales, la fin des examens inutiles et répétitifs, la mise en réseaux des différentes prestations, la meilleure exploitation des traitements ambulatoires qui remplacent efficacement des séjours en stationnaire et retardent l'entrée en EMS, en offrant plus d'autonomie et des soins à domicile.

La maîtrise des coûts du système de santé est possible et cela passe par des réformes favorisant à la fois une meilleure transparence et un renforcement des soins. Voilà pourquoi il est impératif de voter OUI au financement uniforme des prestations !

Accords avec l'UE

Suisse – Union Européenne : ne pas couper les ponts !



Depuis la décision du Conseil fédéral de tirer la prise des négociations sur un accord-cadre avec l'UE en 2021, la Suisse vit dans l'incertitude du futur de ses relations avec son grand voisin. Les milieux de la recherche, les secteurs industriels du biomédical et, dès 2026, ceux de la mécanique et de la pharma, seront confrontés à des entraves importantes en matières de coopération et de normes techniques pour exporter leurs produits. Les piliers du pont avantageusement construit entre la Suisse et l'Union Européenne au tournant du siècle ne peuvent être sapés. Il y va de l'avenir de l'économie suisse et de notre prospérité !



Fabien Crelier,
Membre de la présidence
du Centre Genève

Les différents accords conclus avec l'UE ont permis, au cours des années, de construire, pilier par pilier, un pont permettant à la Suisse d'atteindre la rive européenne sans y être intégrée pleinement, offrant ainsi un équilibre unique entre indépendance et coopération.

Si l'on examine l'évolution du PIB de la Suisse, on remarque que son taux de croissance était un des plus bas des pays européens dans les années 1990. Dès 2002, année d'entrée en vigueur des accords bilatéraux I (notamment la libre circulation des personnes et l'accord sur les entraves techniques au commerce), ce taux a nettement augmenté et est passé en dessus de la moyenne européenne.

L'accord sur la libre circulation des personnes a permis d'instaurer des mesures d'accompagnement pour éviter la sous-enchère salariale, ainsi que l'instrument des commissions tripartites (patronat, syndicats, Etat) qui a donné largement satisfaction. En effet, entre 2012 et 2021, les salaires réels ont progressé de 0,7% par an en moyenne en Suisse et, depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, même les salaires les plus bas ont augmenté.

L'accord sur les transports terrestres a permis un transfert massif de la route au rail du trafic

poids lourd à travers les Alpes : outre les bienfaits environnementaux indéniables de cet accord, la redevance instaurée (RPLP) rapporte environ 500 millions de francs par an à la Suisse.

Les milieux de la recherche et la jeunesse du pays ont aussi pu profiter d'échanges essentiels à leur développement et à l'innovation. Refuser la mise à jour des accords avec Bruxelles, c'est fragiliser ce pont indispensable à la prospérité suisse. Chaque pilier a rendu le pont plus solide et a facilité la traversée des personnes, des biens et des idées, ce qui est vital pour les deux parties, car l'UE est le principal partenaire commercial, culturel et académique de la Suisse.

Les liens tissés avec Bruxelles sont passés, avec les accords bilatéraux I et II, d'une passerelle à un viaduc irriguant et dynamisant toute la société suisse. Le pont a trouvé son juste équilibre entre indépendance, si chère aux Suisses, et interdépendance avec un marché de 450 millions d'habitants. Entailler ses différents piliers mettra en péril l'équilibre de la structure du pont.

Ne devenons pas une île coupée d'un rivage d'opportunités !

Le récent sondage de gfs.bern révèle combien la population suisse méconnaît son grand voisin : 83% y voient un « moloch bureaucratique », alors que le nombre de fonctionnaires de l'UE est du même ordre que celui du grand Etat de Genève (administration du canton, des communes, police, enseignement, établissements autonomes dont les hôpitaux, l'Université, les TPG et l'Hospice général).



L'UE est vue comme anti-démocratique par 52% des sondés, alors que les prérogatives du Parlement européen ont été renforcées par le Traité de Lisbonne (2007). Les peuples des Etats membres en sont conscients, puisqu'en juin 2024, la participation moyenne à l'élection du Parlement européen a été de 50,93% (elle atteint même 89,82% en Belgique, dont la taille est plus ou moins équivalente à celle de notre pays). En comparaison, le Suisse a renouvelé les Chambres fédérales en octobre 2023 avec une participation qui n'a pas dépassé 42,5% et qui est en baisse régulière (ce qui n'est pas le cas dans l'UE).

S'agissant de la prise en compte et de l'influence démocratique des différents membres, il ne faut pas oublier que, dans toutes les institutions de l'UE, les petits Etats sont surreprésentés par rapport à leur population.

Dans ce sondage de gfs.bern, une majorité (66%) estime aussi que l'UE est incapable de réagir correctement aux défis de ce monde. Cela nous semble être tout l'inverse en matière de politique de paix et de défense de l'environnement.

Après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les Européens sont restés unis et ont apporté un important soutien politique et matériel à l'Ukraine. L'UE, par la rapidité de sa réaction, a démontré qu'elle était un rempart contre ce qui menace la démocratie et les valeurs de paix et de liberté. Elle a démontré que dans un monde de plus en plus multipolaire (Etats-Unis, Russie, Chine) et incertain, elle pouvait jouer un rôle géopolitique fort qui est dans l'intérêt de la stabilité, la sécurité et la prospérité de la Suisse.

Alors que la guerre est à nos portes, souvenons-nous du rôle pacificateur de l'intégration européenne. Dans quelle autre région du monde, des pays qui se faisaient la guerre à chaque génération ont-ils transcendé leurs rivalités par une communauté de destin ?

En matière d'environnement, et pour avoir un réel contrepois face aux multinationales qui dilapident les ressources planétaires, seul l'échelon européen peut actionner des leviers efficaces : à titre d'exemple, le Pacte vert adopté par l'UE vise la neutralité carbone d'ici 2050 et la Banque européenne d'investissement injecte des fonds considérables dans la protection de l'environnement et la transition énergétique.

Un monstre néolibéral prêt à nous avaler sur l'autre rive ?

La libre circulation des personnes a été une source d'amélioration de la qualité de vie d'un grand nombre d'Européen-ne-s et non pas l'embryon d'un prétendu monstre néo-libéral. Les politiques sociales restent l'affaire des Etats membres et la Commission européenne est tenue par les Traités de consulter les partenaires sociaux, ce qui permet de préserver un véritable « dialogue social européen ».

De plus, l'UE a adopté en 2017 un texte, le Socle européen des droits sociaux, qui lui permet de fixer un cadre et des objectifs en matière sociale. Ce texte a déjà inspiré de nombreuses initiatives, comme, par exemple, la garantie de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Et l'UE a apporté de nombreux autres avantages aux citoyen-ne-s et aux consommateurs-trices européen-ne-s : n'oublions pas que le Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui nous paraît si évident et utile aujourd'hui, est une initiative de l'UE ; depuis l'été 2017, les frais d'itinérance ont été supprimés au sein de l'UE ; des droits sont garantis pour les passagers aériens qui auraient subi un retard, l'annulation d'un vol ou perdu un bagage ; des protections sont désormais prévues pour les achats en ligne, etc.

Il est donc dans notre intérêt de maintenir et renforcer les ponts qui nous permettent d'échanger avec cette institution qui a fait ses preuves.

Genève

Sans arrêt

Berne

Taxer les pourboires : bureaucratique pour les employeurs, injuste pour les employés.

L'argent laissé en pourboire par les clients au restaurant pourrait être taxé, telle est la volonté opportuniste de l'administration fédérale qu'il convient de stopper net !

Dans le cadre légal actuel, les pourboires constituent certes un revenu imposable. C'est ce que prévoit expressément la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD). Ils sont par ailleurs intégrés dans le salaire déterminant et donc soumis aux cotisations salariales (AVS, AI et APG) dans le cadre de la loi sur l'AVS.

Toutefois, les difficultés pratiques pour l'employé de comptabiliser et déclarer précisément le montant annuel de pourboires perçus dans l'immense majorité des cas en cash, rendaient leur taxation quasiment impossible. Avec un pragmatisme bienvenu et un certain bon sens tout helvétique, l'Administration tolérait jusqu'à présent que les pourboires ne soient pas totalement déclarés et reviennent plutôt récompenser directement les employés de leur dur labeur. Désormais, avec l'augmentation des paiements par carte, les pourboires sont toujours plus traçables. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) entend donc prochainement mettre en place une marche à suivre afin de définir les règles permettant l'application des directives légales. Alors que la crise du pouvoir d'achat frappe fortement les plus bas salaires, cette décision est un non-sens total !

C'est la raison pour laquelle, j'ai déposé une motion lors de la session d'automne, co-signée par des parlementaires issus de tous les rangs, qui demande au Conseil fédéral de renoncer à l'imposition des pourboires en modifiant le cadre légal afin de clarifier la situation.



Vincent Maitre,
Conseiller national

Il est important de rappeler que le pourboire reste sur le principe avant tout une démarche de reconnaissance, de surcroît souvent marginale en Suisse, entre un client et un collaborateur de l'entreprise. À l'heure où la pénurie de main d'œuvre qualifiée reste un obstacle majeur dans l'hôtellerie et la restauration, l'imposition des pourboires contribuerait, en outre, à pénaliser encore davantage toute la branche. Par ailleurs, les règles qu'entend mettre en place le Conseil fédéral pourraient bien s'avérer tatillonnes et excessives pour l'ensemble de la branche de l'hôtellerie et restauration, avec pour conséquence, une forte augmentation de la bureaucratie pour les PME actives dans le secteur, mais également pour les employés qui auront à tenir une comptabilité spécifique pour leurs pourboires.

La suppression définitive de l'imposition des pourboires dans la loi n'entraînerait enfin aucun manque à gagner puisque ces sommes n'étaient jusqu'à présent pas taxées. La volonté de l'administration est donc purement opportuniste et fait d'ailleurs l'objet de l'opposition tant des syndicats que de la faïtière de la branche, Gastrosuisse.

Au moment où le renchérissement du coût de la vie constitue une véritable préoccupation de l'ensemble de la population, il est important de freiner le Conseil fédéral dans sa volonté de vouloir de vouloir faire encore plus les poches des contribuables.

Rupture d'une conduite d'eau potable : clarifions les rôles de chacun pour mieux protéger les Genevois



François Erard,
Député au Grand Conseil

Ce 29 septembre et les quatre jours qui ont suivi la rupture d'une conduite d'eau potable alimentant plus de 40'000 habitants ont mis en lumière des insuffisances de la part des SIG et des autorités cantonales de notre canton. Cet événement a souligné l'impréparation dans la gestion d'une situation de crise qui laisse présager le pire si cette pollution de l'eau potable avait entraîné des conséquences sanitaires et humaines plus graves.

Les Genevoises et les Genevois ont assisté, médusés, au spectacle d'un canton dépassé dans sa gestion de l'information aux communes touchées et dans sa réponse aux besoins élémentaires de la population.

Des autorités communales prévenues par un communiqué de presse des SIG obtenu par courriel, dans l'incapacité de trouver un responsable ou un interlocuteur pour coordonner leurs actions. La présence d'esprit et l'intelligence pratique d'élus de terrain ont permis de répondre efficacement, mais dans l'improvisation, aux besoins urgents comme l'approvisionnement des écoliers sur les communes.

Des habitants forcés de se ruer dans les magasins et les stations-service pour acheter des bouteilles d'eau ou de bouillir des casseroles d'eau pour boire, des entreprises privées acheminant leurs stocks pour répondre à l'urgence en lieu et place des autorités cantonales et des SIG, tout cela nous rappelle cruellement les premières semaines de la pandémie de la COVID ! N'avons-nous donc rien appris ?

Notre responsabilité est de prévenir qu'une telle gabegie ne se reproduise à l'avenir. Car de toute évidence les dysfonctionnements, reconnus par les principaux acteurs, interrogent sur les capacités collectives de répondre à ces situations d'urgence. Voilà pourquoi Le Centre a déposé une motion appelant à la mise en place de mesures pour qu'un tel incident puisse être mieux géré.

La première mesure doit permettre de faire toute la lumière sur les circonstances, la suite d'événements et les lacunes logistiques et informationnelles qui ont conduit à cette situation. Le Conseil d'Etat et les SIG se

sont engagés à conduire un audit sur la gestion de cet incident, non pas pour pointer les responsabilités, mais pour identifier les failles et les améliorations à apporter au système actuel de réponse dans de pareils cas.

Le cafouillage intervenu sur SwissAlert qui a amplifié la panique plutôt que de la circonvenir, une mise en garde sur l'eau impropre à la consommation donnée tardivement à la population et des autorités communales informées 10 heures après la rupture de la conduite démontrent la nécessité de revoir le système de transmission de l'information. La seconde proposition du Centre est de mettre en place un système numérique cantonal, facile d'utilisation et accessible à tout un chacun, proposant des informations, des conseils, des démarches à suivre et des mises à jour en temps réel d'une telle situation d'urgence. Ce système peut être intégré à des plateformes existantes ou faire l'objet d'une création nouvelle sur laquelle pourront se greffer des informations pratiques d'ordre plus générales de niveau cantonal.

Enfin, cet incident a mis en lumière une demande répétée de la part des magistrats communaux qui se sont retrouvés face à l'absence d'interlocuteurs ou de décideurs capables de les aiguiller dans leur réponse face à la crise. Il faut rapidement clarifier la chaîne de décision et de délégation aux différents échelons du canton sur les rôles de chacun, sur quelles opérations mener et à qui incombe tel domaine d'intervention.

La réponse des communes a été admirable alors qu'elles se sont retrouvées en première ligne pour répondre aux nombreuses interrogations et demandes d'aide de la population. Leurs initiatives et leur communication efficace aux habitants ont certainement évité un bilan sanitaire plus sombre. Les communes doivent prendre toute leur part dans la chaîne d'intervention et d'actions puisqu'elles sont un maillon fondamental dans la gestion de crise, étant au plus proche de nos concitoyens.

Notre motion est désormais entre les mains du Grand Conseil, nous veillerons à ce qu'elle soit appliquée dans les meilleurs délais.

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié **Charte** Qualité
AGED
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



Imprimerie
multicolor

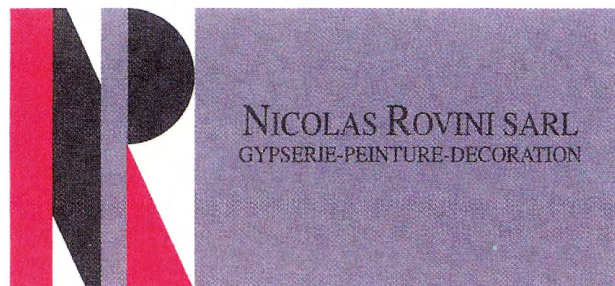
impressions vivantes

via monnet 6 | 1214 Vernier | www.multicolor.ch
022 794 36 71 | 079 407 92 16 | info@multicolor.ch

BR Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sarl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch



19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovini@bluewin.ch

Soutenez Le Centre!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.

Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement !

